

PRÉFECTURE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTE



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Franche-Comté

Service régional de contrôle

48, avenue Clémenceau
B.P. 1.115
25002 BESANCON CEDEX

Téléphone : 03.81.65.83.00
Télécopie : 03.81.83.08.56

SIFCO
46 AVENUE VILLARCEAU
25042 BESANCON CEDEX

Besancon , le lundi 21 septembre 2009

Affaire suivie par : Véronique VALON (tél. : 03.81.65.83.00)

Objet : Déclaration d'activité d'un prestataire de formation

Réf. : VV/09/384

PJ : Récépissé de déclaration d'activité

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme :

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 43 25 02367 25 auprès du préfet de région de Franche-Comté ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :

« enregistré sous le numéro 43 25 02367 25. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration qui vous a délivré le numéro dans un délai **de trente jours** en vue d'établir une déclaration modificative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le contrôleur du travail,



Véronique VALON